

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT**

**« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 18 Juillet 2014**, à **11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2013 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Nomination deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes individuels de la société
8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
9. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier en vue de réguler le cours des actions de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT**

**« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 juillet 201

**PRESMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur au titre de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour répartir le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat net de l'exercice	436 189,259D
Report à nouveau bénéficiaire	2 893 247,980D
<b>Bénéfice avant prélèvement de la réserve légale</b>	<b>3 329 437,239 D</b>
Prélèvement au titre de la Réserve légale	0,000 D
Réserve spéciale de réinvestissement	400 000,000 D
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>2 929 437,239 D</b>
Fonds social	50 000,000 D
<b>Résultat reporté</b>	<b>2 879 437,239 D</b>

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer ..... en qualité de Commissaires aux comptes pour la certification des comptes individuels de la société et ce pour une durée de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants : Monsieur Jamel AREM, Monsieur Mohamed Walid AREM et Monsieur Mehdi AREM et ce pour une période de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois (3) ans, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention, au niveau du marché financier, en vue de réguler le cours des titres STEQ et ce dans le cadre des dispositions de l'Article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .... des présents.